

MILLERYINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - DECEMBRE 2020

LE MOT DU MAIRE

Voilà maintenant quelques mois que le Conseil Municipal est installé. Dès le 3 juillet, j'ai pris mes fonctions, entouré de 4 adjoints et de conseillers municipaux qui ont pu, comme moi, mesurer l'ampleur de la tâche qui nous attend, pour réaliser l'ambitieux programme pour lequel nous avons été élus. La spécificité de notre entrée en fonction résulte, bien sûr, de l'arrivée de la COVID-19, qui a depuis plusieurs mois déjà, profondément bouleversé nos habitudes. Cette crise sanitaire sans précédent perturbe complètement la vitalité de notre village : fermeture des salles municipales, paralysie de l'activité associative, annulation du repas des aînés et des vœux à la population. Une vie au ralenti qui marquera probablement longtemps nos mémoires, mais qui nous fait prendre conscience de l'importance des rapports humains, des liens familiaux, de la solidarité. Continuons, en respectant les gestes barrière, de faire preuve de responsabilité pour nous protéger collectivement. Néanmoins, et vous pourrez en juger dans les pages de ce bulletin, nous avons pu nous mettre au travail. Le premier grand chantier de notre début de mandat a été de lancer un audit financier avec le cabinet d'expertise EXFILO dont vous trouverez la synthèse ci-jointe. Un deuxième chantier a porté sur le moyen de désendetter la commune en procédant au rachat du prêt qui actuellement mobilise l'essentiel de nos ressources financières. Un troisième projet en cours d'élaboration, porte sur l'extension de l'emplacement dédié au columbarium qui est complet. D'autres études ont démarré pour la sauvegarde du patrimoine, notamment la mise en sécurité de la cour d'école, la mise hors d'eau de l'ancien puits, actuellement à ciel ouvert, entraînant l'eau de pluie dans les soubassements de la mairie. Nous sommes aux portes d'une nouvelle année, et j'ai une pensée particulière pour les associations qui sont si importantes pour le lien social et le vivre-ensemble. Leur dynamisme et leur caractère convivial sont la « marque de fabrique » de notre village. Je souhaite qu'elles puissent vite retrouver leurs activités. Le conseil municipal sera à leur côté. Qu'il me soit permis ici de souhaiter à tous les nouveaux habitants la bienvenue et une bonne installation. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Chers habitants de MILLERY, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année, malgré les circonstances. Je vous adresse tous mes vœux pour l'année à venir. Que 2021 apporte les solutions à la crise sanitaire et nous redonne foi et confiance en l'avenir.

Bernard BALLAND

2

CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES

3

AUDIT DU PATRIMOINE
BASSIN DE POMPEY
LE SAVIEZ-VOUS?

4

INFORMATIONS DIVERSES
ENVIRONNEMENT-
DÉVELOPPEMENT DURABLE
PENSE-BÊTES



24 décembre
Célébration de Noël
à Dieulouard à 18h

25 décembre
Célébration de Noël
à Millery à 11h

21 janvier-27 février
Recensement
(reporté en 2021)

1er février
Conseil municipal

15 mars
Conseil municipal



www.millery.com



Commune de Millery
secretaire.millery54@wanadoo.fr
tél. 03 83 24 96 43

CONSEIL MUNICIPAL

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal :

- transfert de la compétence contingent incendie à la Communauté de Communes ;
- adoption d'une Charte Travaux pour l'encadrement des chantiers d'urbanisme et de voirie ;
- location d'un garage Grande Rue ;
- convention de mise à disposition de la salle Marcel Canet aux associations de Millery et d'Autreville sur Moselle ;
- revalorisation du tarif du droit de pêche dans l'étang communal ;
- vente à la SCI PEMATIMARO du plateau commercial de la copropriété de l'îlot Aigle pour un montant de 90.000 € TTC ;
- commande à l'entreprise CIMTEA de 2 columbariums d'une capacité de 24 urnes supplémentaires pour un montant de 13.896 € TTC ;
- communication de l'audit financier réalisé par le cabinet d'expertise EXFILO ;
- renégociation de l'emprunt de l'îlot Aigle.

FINANCES

L'audit financier, réalisé par le cabinet d'expertise EXFILO indépendant, est désormais terminé. Vous pouvez maintenant le consulter dans son intégralité sur le site internet de la commune.

Comme vous pourrez vous en rendre compte, la commune est dans une situation financière très délicate. Le fort endettement, lié à un prêt de 800.000 € contracté en 2013 pour l'îlot Aigle, limite les marges de manoeuvre et engendre des annuités d'emprunt qui pèsent sur la capacité d'autofinancement. Les charges de personnel, qui

représentent aujourd'hui près de 44 % du budget de fonctionnement, sont trop élevées pour notre village. Depuis 2010, le recrutement d'agents supplémentaires et l'absence de transfert de personnel lors de compétences transférées à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey constituent des choix municipaux qui ont particulièrement aggravé la situation financière et fragilisé l'équilibre de nos finances.

Si le beau a un prix, c'est bien cher payé !

Est-ce que nous en avons les moyens? (voir ci-dessous le bilan financier des principales opérations d'investissement). A l'issue des travaux de « l'îlot Aigle » et après la vente du plateau commercial, la commune possède une place de la République rénovée, quelques places de parking et la maison Lapointe inachevée, pour un coût de 1.143.481 €.

Enfin, sachez que le budget 2020 a été voté par la municipalité sortante le 11 juin dernier et que début juillet, 80 % des crédits d'investissement votés avaient déjà été consommés. Il s'agissait pour l'essentiel d'opérations réalisées en 2019 et mandatées sur l'exercice 2020 pour un montant exceptionnel de 181.846 €.

Quelles sont désormais nos marges de manoeuvre?

Une renégociation du prêt de 2013 a été engagée pour réduire son coût et faire baisser les annuités d'emprunt. L'avenir de la maison Lapointe reste à définir (vente ou travaux). Des économies sur les charges de fonctionnement seront nécessaires.

Les projets d'investissement devront être davantage travaillés, leurs financements optimisés et bouclés avant tout lancement d'opération. Les ressources feront également l'objet de réflexion avec une volonté de stabilité des taux d'imposition.

BILAN FINANCIER DES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

	ACHAT PARCELLES	TRAVAUX	INTERETS EMPRUNT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES	RESULTAT
ILOT AIGLE (2005-2015)	97 600 €	1 546 000 €	470 000 €	2 113 600 €	880 119 €	-1 233 481 €
LAVOIR (2012-2013)		141 000 €		141 000 €	67 000 €	-74 000 €
EGLISE (2012-2020)		204 200 €		204 200 €	95 500 €	-108 700 €

AUDIT DU PATRIMOINE

Etat des lieux du patrimoine communal :

- cour d'école : non sécurisée en raison de la présence depuis plusieurs années d'un ancien puits à ciel ouvert ;
- mairie : soubassements fragilisés par l'eau de pluie tombant dans l'ancien puits ;
- salle polyvalente : local stockage non conforme, pas de sanitaires accessibles aux PMR ;
- maison Lapointe : aménagements intérieurs et remplacement vitres cassées non réalisés ;



- îlot Aigle : éclairage public branché sur le bâtiment Aigle, plateau commercial non vendu ;
- église : chauffage hors service non remplacé ;
- lavoir : descente d'eau endommagée ;
- aire de jeux St Priest : accès interdit pour non conformité ;
- parc Maurice Bruno : accès interdit au jeu pour non conformité ;
- rue des biches : travaux de réaménagement de la traversée du ruisseau de la Goulotte qui déborde régulièrement non réalisés, largeur de voie inadaptée à une sortie de lotissement ;
- presbytère, maison Lopez, ancienne mairie : bâtiments sans affectation ;
- tous les bâtiments : travaux de mise en conformité électrique et de sécurité non réalisés.

BASSIN DE POMPEY

Signaler un désordre au Bassin de Pompey

Pour tout dysfonctionnement constaté sur la voirie, l'éclairage public, des ordures ménagères, la propreté, rendez-vous sur :

<https://appli.bassinpompey.fr/signalement>

Opération bon d'achat bonifié jusqu'au 30 avril 2021

Afin d'accompagner l'économie de proximité, le Bassin de Pompey a lancé l'opération bon d'achat modifié. Vous pouvez acquérir jusqu'à 6 bons d'achat bonifiés à 10 € d'une valeur unitaire de 20 € à dépenser auprès des commerçants et artisans locaux. <http://www.bonsdachat-bassinpompey.fr>

Extension de la zone d'activités des Sablons

204.000 m2 de parcelles supplémentaires sur la zone des Sablons vont faire l'objet d'une acquisition par le Bassin de Pompey afin d'accueillir de nouvelles entreprises.

LE SAVIEZ-VOUS?

En ce moment, on parle beaucoup de vaccins. Mais savez-vous comment la vaccination est née ?

C'est Edward JENNER, médecin anglais né en 1749 qui a été le pionnier en étudiant la variole. En effet, au XVIIIe siècle, cette maladie infectieuse faisait de grands ravages dans tous les pays du monde et était mortelle dans près de 20% des cas. JENNER, en observant la forme bovine de variole (que l'on appelait la vaccine), s'est aperçu que les filles et valets de ferme attrapaient très souvent une forme bénigne de vaccine se traduisant par quelques pustules et, surtout, quand ils étaient en contact avec des malades atteints de variole, ne développaient pas la maladie comme si la vaccine protégeait contre la variole humaine. Pour conforter ces constatations, JENNER réalise plusieurs expériences : la première sur son fils de 18 mois à qui il inocule à deux reprises du pus de vaccine ; après la deuxième injection l'enfant ne présente quasiment aucun symptôme. La deuxième expérience est faite chez un jeune garçon à qui il inocule du pus venant d'une pustule de vaccine qui provoque une forme bénigne puis quelque temps après, il lui inocule du pus venant cette fois d'une vésicule de variole. L'enfant ne développe pas de variole. La ré-injection de pus de variole quelque temps plus tard n'entraîne toujours pas de symptôme. JENNER en conclut que la vaccine amène une immunité durable contre la variole. Avec quelques autres expériences, il réussit à convaincre le corps médical et la vaccination (du nom de la vaccine bovine en mémoire de Jenner) devient obligatoire dans le monde et notamment en France à partir de 1902, ce qui permet l'éradication de la maladie en 1984.

Aujourd'hui, on est bien loin de tout cela et l'administration d'un médicament ou d'un vaccin ne se fait qu'après de nombreuses études sur des milliers de personnes.

INFORMATIONS DIVERSES

Lancement d'un concours photos

Pour participer, chaque habitant peut envoyer ses meilleures photographies à la mairie (secretaire.millery54@wanadoo.fr). Chaque mois, les trois meilleures photos seront sélectionnées par un jury, puis seront exposées en fin d'année. L'auteur de la meilleure photo de l'année sera récompensé.

Les règles de participation sont les suivantes :

- Chaque participant peut envoyer une seule photographie par mois ;
- Les photographies seront numériques au format JPEG, 2000 x 1500, 300 DPI ;
- Les photographies seront libres de droit et pourront être utilisées sur les documents officiels de la mairie (MilleryInfos, Millery Communiqués, nouveau site Internet, IntraMuros, Facebook) ;
- Le tirage des photographies sélectionnées pour l'exposition sera fait par la mairie ;
- Le jury est constitué par les élus et habitants intéressés qui en feront la demande au secrétariat de la mairie.

Vente du bois

Les platanes du stade Henri Mansuy ont été élagués et la commune met en vente le bois coupé et débité au prix de 25 € le m3. Contactez le secrétariat de la mairie.



Etat civil - Décès

M. Paul MAURICE le 01/09/2020 à 69 ans

M. Marcel LAJEUNESSE le 04/09/2020 à 83 ans

M. André THOUVENIN le 14/11/2020 à 81 ans

Mme Charlotte VOLDOIR le 13/12/2020 à 99 ans

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques captent la lumière du rayonnement solaire pour produire de l'électricité. L'installation de tels panneaux peut vous permettre d'assurer votre propre consommation et/ou être revendue au réseau. Mais plusieurs étapes sont nécessaires avant de vous lancer :

- Connaître votre profil de consommation : votre consommation d'électricité, la période de consommation (nuit/jour ; été/hiver) et la puissance en Watts des équipements que vous possédez. Plusieurs sites vous aident à déterminer ce profil et les compteurs Linky (compteurs connectés) vous donnent ces informations.
- Dimensionner votre installation de façon à utiliser 40 à 60% de votre production pour couvrir les appareils usuels (réfrigérateur, congélateur, machine à laver, cumulus, ...) et revendre le reste.
- Optimiser la consommation d'électricité avec sa production : ne mettez plus en route votre machine à laver la nuit mais au contraire au moment de l'ensoleillement maximal, entre 11h et 15h30.
- Ensuite, vous devrez faire appel à un installateur certifié qui vous aidera aussi pour les démarches administratives obligatoires.

Les panneaux photovoltaïques peuvent donc être une solution économique, respectueuse de l'environnement et rentable. Une information plus complète vous sera donnée en 2021 et vous trouverez un dossier complet sur le site de la commune.

Directeur de la publication : B. BALLAND

PENSE-BETES

Horaires des travaux de jardinage

8h-20h du lundi au vendredi, 9h-12h/15h-19h samedi, 10h-12h dimanche et jours fériés.

Sortie des sacs et bacs de déchets ménagers

Devant votre domicile, après 19 h, les mercredi (sacs jaunes) et vendredi (autres déchets).

Cantine scolaire

Pour toute inscription, modification ou annulation, contactez le secrétariat de la mairie et rendez-vous sur le portail Familles de la CCBP au plus tard le jeudi avant 12h pour la semaine suivante.

<https://bassinpompey.portail-familles.net>

Fermeture de la mairie : 24, 30 et 31 décembre 2020